Société suisse des Maîtres de gymnastique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **88 (1959)**

Heft 5

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Société suisse des Maîtres de gymnastique

Cours pour le Corps enseignant

Ces cours, organisés sous les auspices du Département militaire fédéral, permettent au Corps enseignant de se perfectionner et de se renouveler dans le domaine de l'éducation physique scolaire.

Un programme de travail varié et bien équilibré garantit à tous des journées riches en enseignement et en détente. Des théories diverses touchant aux problèmes de l'éducation et de la pédagogie s'intercalent entre les leçons pratiques.

Organisation des cours

Du 13 au 18 juillet :

— Cours pour l'enseignement de la natation, du football et du hand-ball. Ce cours comprendra une classe préparatoire au brevet d'instructeur suisse de natation et deux classes de nageurs débutants. Les examens pour l'obtention du brevet auront lieu à l'issue du cours. Lieu du cours : Baden.
Directeurs : M. le Dr. E. Strupler, Geroldswil, M. H. Würmli, St. Gall.

Du 20 au 25 juillet :

— Comment peut-on enseigner l'athlétisme sous des formes amusantes et vivantes ? Etude approfondie du volleyball. Lieu : Roggwil.
Directeurs : M. W. Furrer, Hitzkirch, M. H.-U. Beer, Berne.

Du 20 au 25 juillet :

— Cours pour le IIIe et IVe degrés de jeunes filles. Ce cours est destiné spécialement aux maîtresses et maîtres de gymnastique enseignant à ces degrés. Programme : la gymnastique comme moyen d'expression, engins, natation et jeux. Lieu du cours : Zoug.
Direction : M. E. Burger, Aarau, M. A. Krättli, Aarau, M. N. Yersin, Lausanne.

Du 3 au 8 août :

— Cours pour Sœurs et institutrices de la Suisse romande à Yvonand. Programme : matière des Ier et IIe degrés. Rondes chantées.
Direction : Sr M.-L. Peier, Gossau, Mme Basset, Lausanne.

Du 3 au 8 août :

— Cours pour l'enseignement de la gymnastique en plein air pour tous les degrés, à Meiringen.
Direction : M. Hans Fischer, Bâle, MM. Gueissaz, Nyon.

Du 3 au 15 août :

— Cours pour l'enseignement de la gymnastique féminine IIe et IIIe degrés en insistant sur l'accompagnement musical, à Langenthal.
Direction : Mme M. Dreier, Langenthal, M. H. Futter, Zurich.

Du 10 au 15 août :

— Cours pour l'enseignement de la gymnastique à des classes de garçons et à des classes de filles, à Brugg.
Direction : Mlle M. Stoessel, Lausanne, M. E. Frutiger, Berne.

Du 10 au 15 août :

— Cours pour Sœurs et institutrices de la Suisse allemande à Zoug. Programme : matière des 1er et IIe degrés, rondes chantées.
Direction : Sr M. Merk, Menzigen, Mlle M. Meyer, Bâle.

Remarques

Participants : Les cours sont réservés aux instituteurs et institutrices, au personnel enseignant des écoles privées placées sous la surveillance de l'Etat, aux candidats au brevet d'enseignement pour les écoles secondaires et supérieures, aux candidats au diplôme fédéral de maître de gymnastique. Les maîtresses ménagères et les maîtresses de travaux à l'aiguille enseignant la gymnastique sont admises aux cours. Les cours sont mixtes, excepté les cours réservés spécialements aux Sœurs et institutrices. Toute inscription préalable entraîne naturellement la participation au cours.

Indemnités : Indemnité journalière de 9 fr., indemnité de nuit 7 fr. et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile au lieu du cours.

Inscription : Les maîtres désirant participer à un cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnatsique ou de la section de gymnastique d'instituteurs, ou à M. Max Reinmann, maître de gymnastique, Hofwil b. Münchenbuchsee.

Cette formule d'inscription dûment remplie sera retournée à M. Max Reinmann pour le 13 juin au plus tard. Tous les collègues inscrits recevront une réponse jusqu'au 4 juillet. Nous les prions de bien vouloir s'abstenir de toute démarche inutile.

Lausanne, avril 1959.

Le Président de la C. T. :
N. Yersin.

Un Suisse sur trois a des parasites intestinaux

On est malheureusement obligé de constater qu'une grande partie de la population tant citadine que paysanne est parasitée par des vers. Ce fait ne doit pas être pris à la légère, car les vers intestinaux peuvent provoquer de graves maladies. Actuellement il existe des vermifuges efficaces et faciles à ingurgiter. Mais il est sans doute préférable de prendre le mal à la racine, c'est-à-dire d'éviter l'infection.

En somme il faudrait pouvoir inscrire sur tous les bancs de marchés aux légumes : « Pendant toute leur croissance, ces légumes n'ont jamais reçu de purin ». Ainsi on aurait déjà fait un gros progrès. Cette utilisation du purin doit aussi absolument cesser pendant toute la culture dans les jardins familiaux ou autres. Des recherches récentes ont montré, en particulier, que les œufs des vers intestinaux peuvent être transportés sur les feuilles des légumes non seulement par les arrosages au purin, mais aussi par les limaces : Il est sans doute plus hygiénique et bien préférable pour la santé humaine d'arroser les légumes, non pas avec du purin, mais avec une solution préparée en dissolvant 1 à 2 poignées d'Engrais complet Lonza ou de Nitrate d'ammoniaque dans 10 litres d'eau. Dans ce cas comme dans bien d'autres, prévenir vaut mieux que guérir ! L.